

UNIVERSITE DE YAOUNDE II
FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES
ANNEE ACADEMIQUE 2009-2010
LICENCE DE DROIT PUBLIC

COURS DE POLITIQUE ET REGLEMENTATION ECONOMIQUE
(EXAMEN SECON SEMESTRE)
(DAP 3)

Sujet I : la réglementation du secteur public et para public au CAMEROUN

Eléments d'introduction :

-Le secteur public et parapublic au Cameroun a connu une réglementation essentiellement caractérisé par une absence de maîtrise des concepts juridiques et l'insuffisance des textes spéciaux à portée générale.
-cependant, depuis 1995, ce secteur connaît une réglementation qui se démarque largement de sa devancière de telle sorte qu'il est aujourd'hui possible d'avoir une maîtrise du régime juridique qui lui est applicable.
-quelle est la réglementation applicable au secteur public et parapublic au CAMEROUN ?

I- L'ordonnance du 17/081995

A-LA précision du contenu des entreprises du secteur public et parapublic

B- L'harmonisation des règles de création et d'extinction d'entreprises du secteur public et parapublic

II- LA réglementation par la loi N° 99/016 du 22décembre 1999

A- L'intégration de la réglementation OHADA dans le cadre du fonctionnement des entreprises du secteur public et parapublic

B- la nationalisation du statut des administrateurs des entreprises du secteur public et parapublic

-la précision du régime des incompatibilités

-la suppression des mandats consécutifs des administrateurs

SUJET II: la politique de normalisation telle que engagée par les pouvoirs publics CAMEROUNAIS peut-elle être considérée comme un instrument de développement économique du pays ?

I- L'institution de la politique de normalisation comme instrument de développement économique au Cameroun

A- la définition par les normes contenues et du rôle des institutions d'action économique

B- la réglementation et la sanction des comportements des acteurs privés des l'économie

II- la limitation de la politique de normalisation comme instrument du développement économique au CAMEROUN

A- la persistance des obstacles au développement économique

- la corruption, la mauvaise gestion des affaires publiques

B- l'absence de l'effectivité des sanctions infligées.